



5, Boulevard Clémenceau  
18000 BOURGES  
Tél. : 02.48.65.36.25  
Fax : 02.48.65.50.27  
e.mail : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr  
Site : http://www.ud18.cgt.fr

# La Vie de l'U.L.



NOVEMBRE 2008 - N° 54

## Sommaire

---

- F Edito ;
- F Non à la privatisation de la Poste !
- F La Commission Jeune ;
- F Répression syndicale chez Bouygues Telecom
- F Réunions Publiques en Novembre ;
- F Vos droits pour voter aux Prud'homales.
- F Carrefour lourdement condamné !
- F Marie Ange a gagné en appel
- F Gagnons des droits pour un quotidien plus sûr !

## NON A LA PRIVATISATION DE LA POSTE !

*En juillet, le Président de La Poste « porte-parole » du gouvernement annonce l'ouverture du capital donc la privatisation.*

Les postiers avec leurs syndicats réagissent immédiatement et clament leur hostilité à ce projet.

La Poste représente, aux yeux des français, le service public par excellence. En conséquence, un « comité national de mobilisation contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal » est créé. Il regroupe tous les syndicats, les partis politiques et les associations qui refusent la privatisation de La Poste. Un comité local s'est formé à Bourges.

L'Union Locale fait partie de ce Comité.

Le comité local organise son premier débat public le **12 novembre 2008 à 18H00 au hameau de la fraternité** dans le quartier de la Chancellerie. Une journée d'action nationale est aussi programmée le **22 novembre 2008**.

## Edito

En plein cœur de la crise financière avec comme prétexte la relance de la consommation et de la croissance, **le remède miracle serait le travail du dimanche ?**

**Alors que dans le même temps le pouvoir d'achat est en berne**, il y a comme une anomalie...

La Cgt réaffirme que seule l'augmentation du salaire et du pouvoir d'achat sont les leviers nécessaires pour relancer la consommation et donc la croissance.

Lorsqu'on a 100 euros à dépenser on en n'a pas plus !

En s'appuyant sur un sondage paru au JDD, soit disant favorable au travail du dimanche, les ministres oublient sciemment que sur ce même sondage il est indiqué que 83% ne sont pas favorables pour **travailler régulièrement le dimanche**. Seuls 17 le sont, à condition d'être davantage payé qu'en semaine.

**Quand dans les secteurs du commerce les salariés vivent avec 800 ou 1200 euros**, et que l'on ne peut pas faire face aux dépenses courantes, le volontariat est ainsi dévoyé par le besoin de « **gagner plus pour vivre dignement** ».

**Sarkozy et ses ministres du gouvernement**, par ce coup de marketing défendent le projet de loi du député R. Maillé (13) qui n'est en fait qu'une proposition de loi partisane visant à débloquer la situation juridique à Plan de Campagne et ailleurs, ceci avant la fin de l'année et la période des fêtes.

**Nous réaffirmons que les ouvertures des commerces le dimanche seraient synonymes de :**

- F destruction d'emploi stable
- F destruction du commerce de proximité (de 15000 à 35000 emplois selon le CREDOC)
- F endettement des ménages
- F destruction de la vie familiale et privée
- F inégalité entre les hommes et les femmes
- F développement de la flexibilité et de la précarité

**Ce temps de repos commun à une majorité de salariés représente un marqueur social fort de notre société.**

**La CGT entend agir pour conserver ce repos commun et devant le souhait du Président de la République et de son gouvernement de voir accélérer ces dérèglementations il est urgent d'organiser la riposte pour contrer la remise en cause du repos dominical !**

C'est aussi cela le sens du vote CGT, pour les élections Prud'homales du 03 décembre !

# MARRE DE LA SOCIETE, TU VEUX AGIR ?

## LE COLLECTIF JEUNES CGT RECRUTE !!!



Quels droits avons-nous aujourd'hui ? Voilà la question que nous pouvons nous poser.

Tous les acquis ont été arrachés et non pas donnés. Des plus importants comme la sécurité sociale, les congés payés, la retraite à soixante ans, aux plus minimes, les bleus de travail, les pauses, etc.

C'est ce que l'on appelle des conquêtes sociales issues de grandes luttes parfois très lointaines que beaucoup ont oubliées. Alors on pourrait dire, « c'est du passé, on vit avec notre temps. » Ce n'est pas faux, sauf que ces conquêtes nous en profitons aujourd'hui et on ne sait pour combien de temps encore.

### Voici ces membres :

#### [Mathieu MIRAT dit « Fox » l'impulsif ... \(ndlr\) :](#)

**Statut :** Ouvrier Convention Collective chez Nexter Systems (Bourges)

**Mandats exercés :** Elu suppléant Délégué du Personnel, membre du bureau

**Portrait :** « Syndiqué depuis un an, j'ai été élevé dans un nid de syndicalistes, c'est ce qui m'a donné l'envie de conserver les acquis arrachés par les générations précédentes »



Alors à notre tour de les défendre et surtout de les renforcer. Tant au niveau social que professionnel, nous ne pouvons nous démentir à seulement conserver ce que nous avons déjà. Obtenons de nouvelles choses, menons une nouvelle lutte et montrons qui nous sommes, ce que nous voulons et approprions-nous nos vies. Voici pourquoi nous avons créé ce collectif et surtout que nous souhaitons le faire vivre !

et de tout faire pour en acquérir de nouveaux. »

**Phrase(s) du jour :** « Il faut se syndicaliser plus pour gagner plus »  
« Il n'y a pas de petits combats, il n'y a que des grandes victoires. »

**Coordonnées :** Tel. 06 50 38 87 45

#### [Johnny COUTURIER dit « Jo » la terreur ... \(ndlr\) :](#)

**Statut :** Agent technique aux équipements sportifs de Bourges (Titulaire)

**Mandats exercés :** secrétaire adjoint CGT mairie de Bourges.

**Portrait :** « Aussi syndiqué depuis un an, j'ai été bercé dedans dès mon plus jeune âge. Mon univers professionnel m'a ouvert les yeux sur le besoin de se syndiquer. »

Je suis contre l'inégalité sociale, professionnelle et blablabla, j'en passe et des meilleures ... »

**Phrase(s) du jour :** « Rien ne sert de lutter comme des fous, si l'on vote comme des cons. »

**Coordonnées :** Tel. 06 78 69 77 02

E-mail.

[cgt.communaux.bourges@wanadoo.fr](mailto:cgt.communaux.bourges@wanadoo.fr)

**Matthieu VALOT dit « Matt » surtout on n'oublie pas les deux t ! (ndlr)**

**Statut** : Préparateur de commandes  
(Intermarché – Levet)

ma grande gueule, ils sont venus me chercher ! Et voilà ... »

**Mandats exercés** : Représentant syndical

**Phrase(s) du jour** : « Je suis révolté depuis que je suis né. »

**Portrait** : « Syndiqué depuis un an, je suis issu d'une famille de CGTistes (*c'est contagieux ! (ndlr)*), je comptais être tranquille jusqu'en 2010, mais au vue de

**Coordonnées** : Tel. 06 62 53 61 06  
E-mail. [Highlander\\_matt@hotmail.com](mailto:Highlander_matt@hotmail.com)

**Nadège BOUCHOUX dit « Doudou » l'énergée ... (ndlr)**

**Statut** : technicien projeteur en Bureau d'Etudes (Nexter Systems Bourges – Convention Collective)

l'injustice, ni l'inégalité qu'elle soit sociale, professionnelle ou autre. Ne craignant les foudres de personne, je me suis aussi syndiquée pour parler au nom de celles et ceux qui ne peuvent le faire. »

**Mandats exercés** : Elue suppléante Déléguée du Personnel, représentante syndicale au Comité d'Etablissement, membre du bureau.

**Phrase(s) du jour** : « Les patrons proposent, moi je dispose ... »  
« Impossible n'est pas Français ... »

**Portrait** : « Syndiquée depuis 4 ans, je suis une grande râleuse et malheureusement je ne supporte ni

**Coordonnées** : Tel. 06 75 97 08 66  
E-mail : [n.bouchoux@nexter-group.fr](mailto:n.bouchoux@nexter-group.fr)

**Objectifs du collectif :**

- **Rassembler** les jeunes pour assurer la pérennité de la CGT.
- **Rajeunir** la CGT.
- **Sensibiliser** les jeunes aux problèmes d'actualité.
- **Unifier** pour s'opposer à un gouvernement qui piétine les acquis arrachés aux termes de longues luttes.
- **Créer** une solidarité entre entreprises, pour pourvoir aux besoins des salariés en lutte.

Ceci est bien évidemment une liste non exhaustive et basée sur les différentes expériences de chacun d'entre nous. Mais nous sommes à la recherche de nouvelles idées, de nouvelles formes de lutte, ... Si la tournure de notre société t'exaspère, que la lutte te tenaille, rejoins-nous ! Et deviens maître de tes décisions, de ta vie !

**Nous nous réunissons le 18 novembre 2008 à l'Union Locale CGT de Bourges à 17h (Boulevard Clémenceau). Si tu ne peux nous rejoindre, alors laisse-nous tes propositions, tes idées par mail.**

**Nous avons besoin de toi et de ta hargne. Alors aujourd'hui n'hésite plus et bouges-toi !**

*Le collectif Jeunes CGT de Bourges*



## **Répression syndicale chez Bouygues Télécom : Isabelle est licenciée, L'Inspection du Travail n'y trouve rien à redire... !**

**Isabelle avait dénoncé les conditions de travail des salariés Bouygues Télécom du centre Printania auprès de la direction nationale, le 18 juin 2008... La Direction de Printania licencie notre Camarade en lui reprochant des faits datant du 19 juin 2008...**

Le 18 août dernier, Isabelle Déléguée du Personnel devait reprendre le travail après sa période de congés payés.

Malheureusement il n'y a pas eu de reprise de travail pour Isabelle, qui s'est vu remettre dès son arrivée dans l'entreprise, une lettre de convocation à un entretien préalable pour un éventuel licenciement disciplinaire !

La convocation à cet entretien s'accompagnait de la notification d'une mise à pied à titre conservatoire...

**Pour la CGT, c'est avant tout l'activité de représentante des salariés et de militante syndicale d'Isabelle qui est visée !**

Isabelle est déléguée du personnel et militante syndicale CGT, et dans le cadre de ces activités elle œuvre à l'amélioration des conditions de travail des salariés de l'entreprise.

**Isabelle a eu l'occasion, le 18 juin, lors d'une réunion au siège de l'entreprise de dire ce qui se passe réellement dans l'établissement de Bourges ...**

**C'est cela que la direction de Bouygues Télécom Bourges veut faire payer à Isabelle !**

*Le 28 août dernier, les élus au C.E., FO et CFTC, votent favorablement pour le licenciement d'Isabelle. Hé oui ! Et après ils oseront dire qu'ils défendent les intérêts des salariés...*

**Au vu de l'incompétence de la direction de Bouygues Télécom, l'Inspecteur du Travail a refusé, le 24 septembre, le licenciement d'Isabelle et a annulé sa mise à pied conservatoire pour vices de procédure.**

Isabelle demandera alors sa réintégration dans l'entreprise. Mais, Isabelle reçoit le 27 septembre un courrier en recommandé avec AR de Bouygues

Télécom Bourges, lui re-notifiant une mise à pied conservatoire.

*Une nouvelle fois, les élus FO et CFTC se prononceront pour le licenciement d'Isabelle, lors d'un C.E. exceptionnel...! RIEN DE BIEN SURPRENANT !*

**Ce qui paraît par contre plus surprenant, c'est la décision de l'Inspecteur du Travail, qui cette fois-ci, accepte le licenciement d'Isabelle !**

En effet, selon lui, aucun lien ne serait établi entre la demande d'autorisation de licenciement et les mandats électif et syndical exercés par Isabelle...

**L'Inspecteur du Travail ne trouve donc rien à redire sur le fait qu'Isabelle, après 8 années d'ancienneté, n'ait eu aucun reproche de sa direction, jusqu'au 19 juin 2008, soit le lendemain de la réunion avec la direction nationale, ou elle a exposé les méthodes de management employées à Bourges et les conditions de travail du personnel...**

**La direction de Bouygues Télécom a donc procédé au licenciement d'Isabelle, le 21 octobre.**

**Isabelle et l'Union Locale CGT de Bourges viennent d'exercer leur droit de recours hiérarchique, auprès du Ministre du Travail, afin qu'il annule la décision de l'Inspecteur du Travail.**

**La CGT mettra tout en œuvre pour qu'Isabelle soit réintégrée dans son emploi et que les libertés syndicales soient respectées, chez Bouygues Télécom et ailleurs.**

*Bourges le 27 octobre 2008*



# ELECTIONS PRUD'HOMALES

## 3 DECEMBRE 2008

L'Union Locale CGT de BOURGES organise des réunions publiques afin de renseigner et de débattre sur les élections prud'homales à venir.

- **Qu'est-ce qu'un Conseil de Prud'hommes ?**
- **Qui sont les juges prud'homaux ?**
- **Quels sont leurs prérogatives et leurs pouvoirs ?**
- **Les bonnes raisons, de votez CGT !**

**Nous vous attendons nombreux dans l'une de ces réunions :**

DATES	LIEUX	HORAIRES
Mardi 4 Novembre	FUSSY Mairie	18 H 30
Mercredi 5 Novembre	SUBDRAY Maison des Clubs	18 H 30
Jeudi 6 Novembre	BOURGES VAL D'AURON Salle du Centre Social	18 H 30
Vendredi 7 Novembre	TROUY Salle Maison du Temps Libre	18 H 30
Mercredi 12 Novembre	BOURGES AEROPORT Salle du Grand Moutet	18 H 30
Jeudi 13 Novembre	SAINT-DOULCHARD Petite Salle Centre Socio Culturel	18 H 30
Mercredi 19 Novembre	BOURGES CENTRE VILLE Maison des Syndicats	18 H 30
Jeudi 20 Novembre	SAINT-GERMAIN DU PUY Petite Salle des Fêtes	18 H 30
Lundi 24 Novembre	BOURGES GIBJONCS Salle Annexe Bibliothèque	18 H 30
Mardi 25 Novembre	LA CHAPELLE ST URSIN Salle des Fêtes	18 H 30
Mercredi 26 Novembre	BOURGES ASNIERES Salle des Fêtes	17 H 30



## VOS DROITS POUR VOTER AU PRUD'HOMALES

A votre choix, vous pouvez voter le 3 décembre dans le bureau de vote indiqué sur la carte électorale prud'homale qui vous a été adressée, ou bien par correspondance.

### Voter dans un bureau de vote

Votre employeur est tenu de vous autoriser à voter le 3 décembre, pendant votre temps de travail et sans aucune diminution de salaire. Il doit organiser les modalités de ce vote.

Vous aurez besoin de votre carte électorale et d'un titre d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire,...).

### Le vote par correspondance

#### Un vote sans condition

Cette année, tout électeur qui le souhaite peut voter par correspondance, sans condition particulière.

#### Pour voter par correspondance

Le vote est possible dès que le salarié a reçu à son domicile les documents relatifs à ce vote, accompagnés des professions de foi et bulletins de vote des différentes listes.

Les instructions figurent sur la carte électorale et sont reprises dans une notice jointe à l'envoi.

L'électeur doit accomplir toutes les opérations suivantes :

- F signer sa carte électorale ;
- F signer l'attestation sur l'honneur relative à ses droits civiques figurant à l'intérieur de la carte électorale ;
- F placer son bulletin de vote dans l'enveloppe électorale, sans la cacheter ;
- F remplir les mentions à compléter sur l'enveloppe T marquée « Élections prud'homales du 3 décembre 2008 », à savoir :

- F numéro de bureau de vote,
- F adresse de la mairie,
- F numéro d'électeur,
- F collègue (salarié ou employeur),
- F section.

Toutes ces informations figurent sur la carte d'électeur. Elles sont indispensables à l'acheminement et au traitement du vote.

- F mettre dans l'enveloppe T la carte d'électeur et l'enveloppe de vote ;
- F poster cette enveloppe T (pas d'affranchissement) suffisamment tôt pour qu'elle arrive en mairie au plus tard le 3 au matin.

#### Primauté du vote physique

Un électeur ayant voté par correspondance peut toujours se raviser et voter physiquement le 3 décembre. Bien que n'ayant plus sa carte d'électeur, il pourra le faire à partir de son inscription sur la liste, comme on l'a vu ci-dessus.

Le processus de dépouillement assure la primauté de son vote physique.

## Carrefour lourdement condamné !

### Une victoire sans précédent pour les salariés et leur syndicat CGT !

Le Tribunal de Police de Lyon vient de rendre son verdict faisant droit à la requête des salariés et de la Cgt, en suivant les réquisitions du procureur de la République qui a demandé la condamnation de Carrefour à hauteur de 3000 euros d'amende pour chacun des 429 salariés. C'est environ 1,3 million d'euros d'amendes que vient d'être condamné cette entreprise pour 2 de ses magasins. Une victoire sans précédent après le jugement de Tarbes sur le même sujet.

Depuis 2005 la réglementation du SMIC n'est pas respectée par la convention collective de la grande distribution alimentaire et ceci à la demande du syndicat patronal. En effet, pour que les premiers niveaux de salaire atteignent le SMIC, il est incorporé, le paiement du forfait temps de pause. Cette incorporation est jugée comme un élément illégal, par ailleurs constatée à mainte reprise par le Ministère du Travail.

Notre syndicat exige maintenant l'ouverture immédiate des négociations au niveau de la branche professionnelle sans attendre (d'autres jugements en cours) afin de se mettre en conformité avec la législation et de régulariser les salaires des employés qui ont subi cette perte de pouvoir d'achat et ceci depuis les années 2005.

La Cgt exige que pour l'ensemble des salariés de Carrefour, qu'une table ronde se tienne avec la direction afin de régulariser rapidement les salaires et de manière rétroactive.

Nous appelons l'ensemble des salariés des enseignes de la grande distribution à contacter la Cgt afin de réclamer de leurs employeurs la régularisation et si refus de leur part d'agir en justice.

### Marie Ange a gagné en appel !

La Cour d'appel a rendu son arrêt (*qui est susceptible d'un pourvoi en cassation*) :

- F **Marie Ange est déboutée de toutes ses demandes concernant le harcèlement moral.**
- F **La Cour dit le licenciement de Marie Ange dépourvu de cause réelle et sérieuse :**
- F **Condamne la société SAMSIC à verser à Marie Ange :**
  - 16 000€ au titre de dommages et intérêt pour licenciement sans cause réelle et sérieuse ;
  - 2596,72€ au titre d'indemnité compensatrice de préavis ;
  - 153,62€ au titre d'indemnité compensatrice de congés payés ;
  - 20,08€ au titre de complément d'indemnité de licenciement ;
  - 500€ au titre de l'article 700 du NCPC.

*Comme nous pouvions malheureusement le craindre, la Cour n'a pas retenu la notion de harcèlement moral. Et nous constatons à nouveau que tant que la charge de la preuve reposera sur le salarié, nous serons en difficulté pour faire condamner les employeurs qui usent de cette méthode de management destructrice. Nous devons donc poursuivre nos efforts pour peser sur les politiques afin que la loi soit modifiée.*

**Pour ce qui concerne le licenciement, la Cour a considéré que l'employeur n'avait pas rempli ses obligations de reclassement pour une salariée déclarée inapte, suite à un accident du travail, par la médecine du travail. Elle a donc tout naturellement condamné lourdement l'employeur à d'importants dommages et intérêts. Même si la victoire n'est pas totale, nous considérons cependant qu'il s'agit tout de même d'une belle victoire pour Marie Ange et la CGT.**

**Cette victoire est une nouvelle fois à mettre à l'actif de la lutte avec tous ceux qui ont soutenu Marie Ange dans son combat.**

**Nous ne manquerons donc pas de fêter celle-ci comme il se doit, dans les prochains jours !**

### Dernière Minute :

Nous venons d'apprendre que le Conseil de Prud'hommes de Montluçon avait rendu sa décision dans le litige qui oppose notre Camarade **Jean Philippe Bontemps à la société Sernam Services.**

**Le Conseil de Prud'hommes estime que les temps d'attente entre les chargements de déchargement des camions sont du temps de travail effectif !**

Cette décision confirme celle du Conseil de Bourges du printemps dernier, c'est donc une nouvelle victoire pour les salariés de Sernam, pour les salariés du transport et pour la CGT qui a soutenu ses actions !

Nous reviendrons sur cette dernière décision dans les jours à venir.

Prud'hommes  
3 décembre 2008

Votons



**GAGNONS  
DES DROITS  
POUR UN  
QUOTIDIEN  
PLUS SÛR**

## Le 3 décembre prochain, vous êtes appelés à élire vos représentants dans les conseils de prud'hommes.

Vous êtes invités à participer à une consultation unique en son genre. Elle vous concerne comme les 18 millions de salariés de toutes les professions. Elle est organisée tous les cinq ans. C'est une occasion exceptionnelle pour les salariés, y compris celles et ceux des petites entreprises qui ne disposent pas d'élections professionnelles, d'exprimer leur opinion sur la situation sociale. Cette consultation est un événement en soi et, à ce titre, nous voulons vous convaincre que le soutien aux listes de candidates et de candidats présentés par la CGT aura une portée considérable.

### Voter CGT, c'est

- > adresser le message le plus clair au gouvernement et au patronat pour appuyer les revendications de salaire, d'emploi, d'indemnisation du chômage, de conditions de travail, de logement et de transports ; pour défendre des systèmes solidaires de retraite et de Sécurité sociale ;
- > agir pour faire reculer la précarité, contre les suppressions d'emploi destinées à faire plus de profits, contre les réformes autoritaires frappant le Code du travail et la législation sur le temps de travail ;
- > se prononcer pour une Sécurité sociale professionnelle en lieu et place du salarié "jetable", pour une gestion des entreprises axée sur le développement social durable, en lieu et place de la rentabilité financière ;
- > affirmer sa dignité de salarié et son droit à la citoyenneté à l'entreprise.

La CGT rassemble déjà 700 000 adhérents de toutes générations, aux origines, aux sensibilités et aux opinions politiques diverses. C'est la seule organisation syndicale dont la direction nationale, élue par les syndiqués, est composée à parité d'hommes et de femmes. Elle dispose de la plus grande expérience et du réseau d'organisations et de militants le plus dense.

### Voter CGT, c'est

- > consolider la première force syndicale à vos côtés ;
- > prendre parti pour l'unité contre la dispersion et la division syndicale, en France et au plan international ;
- > encourager une conception du syndicalisme fondée sur :
  - l'élaboration des revendications avec les salariés,
  - la contestation des mesures antisociales,
  - la mobilisation pour se faire entendre,
  - la négociation pour des avancées sociales,
  - l'indépendance syndicale.

En choisissant d'apporter votre voix aux candidat(e)s présenté(e)s par la CGT, vous élirez des juges accessibles, compétents et efficaces. Leur expérience, leur bilan le prouvent.



**Une force  
à vos côtés**

*A partir du 15 Novembre par correspondance,  
le 3 Décembre dans votre bureau de vote,  
Votez pour une force à vos côtés : la CGT !  
Bernard Thibault*